



<p>Description des dispositifs d'enseignement bilingue</p>	<p>L'enseignement bilingue prévoit des situations d'apprentissage bilingue lors desquelles une langue autre que la langue maternelle sert de vecteur à l'enseignement / apprentissage d'une discipline.</p> <p>La langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement, sans favoriser l'une ou l'autre.</p> <p>La réalisation de ce double objectif exige la mise en place d'une approche particulière de l'enseignement, basée sur de longues phases orales, la coopération et la manipulation.</p> <p>« EMILE » : Ce dispositif prévoit l'enseignement en langue anglaise d'un certain nombre de champs disciplinaires, pour atteindre jusqu'à 50 % d'exposition à l'anglais.</p> <p>L'enseignant angliciste enseignera au moins une discipline non linguistique dans sa classe, proposera des échanges de services ou dans le cadre d'EMILE à parité horaire, travaillera avec un binôme francophone.</p>
<p>Description du poste</p>	<p>L'enseignant angliciste en classe « EMILE » est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, et devra à ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'enseignement de l'anglais, • Assurer certains enseignements disciplinaires (domaines d'apprentissage de la maternelle) en langue anglaise, • Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais, • Participer aux formations / réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif « EMILE » • Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires, participation aux réunions de classe / d'école, aux actions de formation ...). <p>Les enseignants postulant lors du mouvement départemental sur des postes à exigences particulières d'enseignement bilingue (dispositif « EMILE ») doivent avoir obtenu, au préalable, une labellisation.</p>
<p>Modalités d'obtention de la labellisation</p>	<p>Pour être labellisé, un enseignant doit en faire la demande à l'aide de l'annexe 1 .1 de la présente note.</p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • posséder une certification complémentaire DNL pour les enseignants du 1er degré selon la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (BOEN du 25 juillet 2019) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • être ou avoir été engagé dans la formation de montée en compétences pédagogiques EMILE-CAPA2 /et enseigner dans sa classe le dispositif EMILE <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir une expérience dans l'enseignement d'immersion dans le cadre de la participation à un programme d'immersion tel que : <ul style="list-style-type: none"> o Jules Verne, Codofil,... o Échange poste pour poste avec le Canada (langue anglaise), o Avoir été labellisé dans un autre département. <p>Dans le cas contraire,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il doit posséder des compétences linguistiques ET pédagogiques parmi celles listées ci-après et fournir tous les documents s'y rapportant.
<p>Compétences linguistiques exigées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un niveau de langue B2+/C1 « utilisateur autonome » du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues), attesté par : <ul style="list-style-type: none"> o Examen Type : DCL (diplôme de compétences en langues, délivré par le MEN) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> o Cambridge (CAE ou score min. 180 pts), LinguaSkill (score 75-89), IELTS (score 7-

	<p>8) , TOEIC (score min. 945 pts), TOEFLE (score 110-120), Bright (score 3.5-3.9),... (scores à titre indicatif) ou o Formation supérieure qualifiante en Anglais (LCE – LEA – Formations diverses intégrant l'anglais...) ou • Posséder une expérience à l'étranger : o Participation à un programme d'assistantat proposés par Erasmus, le CIEP, ... o Avoir vécu un expérience longue de vie à l'étranger avec l'anglais pour langue de communication. o Etre locuteur natif</p>
Compétences pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder un diplôme : MASTER II en linguistique, mention FLE ou équivalent <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un avis favorable de l'IEN en charge des langues vivantes et/ou de la CPD LVE, suite à l'observation d'une séance DNL en classe et/ou entretien. <p>L'enseignant concerné doit prendre contact avec le CPD LVE au plus vite, par courriel, à l'adresse suivante : jean-noel.breney@ac-grenoble.fr pour le 19 mars 2023 au plus tard, afin de connaître les modalités de cette séance, et de programmer la visite /ou l'entretien.</p> <p>La labellisation reste valable pendant trois ans si l'enseignant n'exerce pas sur un poste dans l'enseignement bilingue. Elle est acquise et conservée pendant la durée de l'affectation en classe d'enseignement bilingue.</p>
Campagne de labellisation	<p>Tous les enseignants désirant obtenir la labellisation devront faire parvenir leur demande à l'aide de la fiche de demande de labellisation (annexe 1.1. de la note ayant pour objet les postes à exigences particulières), accompagnée des pièces justificatives demandées avant le 20 MARS 2023 à la DSDEN- Division du 1^{er} degré – gestion collective – pôle ressources humaines ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr mettre en copie le CPD-LVE : jean-noel.breney@ac-grenoble.fr</p>